

Résiliation d'une convention conclue entre actionnaires



Paris, le 4 décembre 2025 – 18h00

EMOVA GROUP, cotée sur Euronext Growth à Paris (ISIN : FR0013356755- ALEMV) (la « **Société** »), prend acte de la notification faite par certains actionnaires à la Société et à l'Autorité des marchés financiers de la résiliation d'une convention conclue entre actionnaires (article L. 233-11 du code de commerce) et de la fin de l'action de concert qui en résulte.

EMOVA GROUP a été informée de la décision d'EMOVA HOLDING et du FPS MATIGNON INNOVATION de mettre un terme au pacte d'actionnaires conclu le 29 juillet 2016. Il est précisé que la date effective de fin du pacte d'actionnaires est le 28 novembre 2025.

Cette résiliation du pacte d'actionnaires s'inscrit dans le prolongement de l'évolution des participations d'EMOVA HOLDING et du FPS MATIGNON INNOVATION à la suite de l'augmentation de capital d'EMOVA GROUP réalisée le 4 septembre 2025 au résultat de laquelle EMOVA HOLDING a franchi à la baisse le seuil de cinquante pour cent (50%) des droits de vote d'EMOVA GROUP.

L'action de concert existant entre ces actionnaires a en conséquence pris fin le 28 novembre 2025 et les déclarations de franchissement de seuils correspondante ont été faites auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Dans ce contexte, au 28 novembre 2025 :

- EMOVA HOLDING a précisé détenir 8.491.752 actions EMOVA GROUP représentant 12.705.962 droits de vote, soit 41,46% du capital et 48,79% des droits de vote de la société EMOVA GROUP ;
- FPS MATIGNON INNOVATION a précisé détenir 6.314.102 actions EMOVA GROUP représentant 6.314.102 droits de vote, soit 30,82% du capital et 24,24% des droits de vote de la société EMOVA GROUP.

Prochaine publication :
Résultats annuels 2024/2025
30.01.2026 à 18h

Contact investisseurs – Contact Presse

Relations presse

Nicolas DUBOIS

Directeur Marketing & Opérations transverses

Tel. : 06 33 80 85 62

n.dubois@emova-group.com

Relations investisseurs

Saloua MASLAGA,

Présidente du Directoire Emova Group

Tel. : 01 80 00 20 49

ri@emova-group.com

A propos d'EMOVA GROUP.

Créé en 1965, Emova Group est le 1er réseau de vente de plantes et de fleurs au détail en France, grâce à ses quatre marques enseignes : Monceau Fleurs, Au Nom de la Rose, Happy et Cœur de Fleurs. Son modèle s'appuie à la fois, sur le développement de succursales détenues en propre, sur un réseau de franchisés entrepreneurs qu'Emova Group accompagne au quotidien dans l'approvisionnement en fleurs, plantes et accessoires et sur une présence digitale croissante. Au 30 septembre 2025, le groupe compte 291 magasins, dont 266 en France. Emova Group est coté sur Euronext Growth (FR0013356755 - ALEMV - Reuters: ALEMV.FP 3 - Bloomberg: ALEM.PA 969500W4XYRN9R81DL52). Pour plus d'informations : <http://emova-group.com> Contacts : Relations Investisseurs EMOVA Group, Saloua MASLAGA, Présidente du Directoire



Pour plus d'informations : [Emova-group.com](http://emova-group.com)

Avertissement

La Société précise qu'à sa connaissance aucun investisseur potentiel ne détient d'information privilégiée.

Le présent communiqué de presse ne peut être communiqué, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions, tout État des États-Unis et le District of Columbia), au Canada, en Australie, au Japon, en Afrique du Sud ou dans tout autre pays en violation des lois en vigueur dans la juridiction concernée.

Le présent communiqué de presse n'est en aucune manière destiné à constituer (et il n'existera pas) une offre destinée à la vente ou à la souscription, ni une annonce d'une offre prochaine destinée à la vente ou à la souscription, ni une sollicitation d'une offre d'acquérir ou de souscrire, ni une annonce d'une sollicitation prochaine d'une offre d'acquérir ou de souscrire des titres de la Société dans, ou aux résidents, habitants ou citoyens des États-Unis, Canada, Australie, Japon, Afrique du Sud ou toute juridiction où une telle offre ou sollicitation sans enregistrement, sans exemption d'enregistrement ou sans qualification n'est pas permise selon la législation applicable de la juridiction concernée ou ne satisfait pas aux conditions requises selon la législation applicable de la juridiction concernée.

Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « US Securities Act »), ou de toute autre instance concernant la réglementation des titres, État ou juridiction des États-Unis. Les titres de la Société ne peuvent être directement ou indirectement offerts, vendus, revendus, transférés ou livrés aux États-Unis, sauf en vertu d'une dérogation valable aux exigences d'enregistrement imposées par le US Securities Act et conformément aux lois applicables de tout État ou juridiction des États-Unis. Il n'y aura pas d'offre publique de titres aux États-Unis.

Le présent communiqué de presse peut uniquement être distribué (A) en-dehors des États-Unis conformément à la Regulation S du US Securities Act (i) aux personnes au Royaume-Uni (a) ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement qui rentrent dans la définition de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance »), ou (b) qui sont des high net worth entities au

sens de l’Article 49(2)(a) à (d) de l’Ordonnance, ou (c) auxquelles une invitation ou une incitation à exercer une activité d’investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act de 2000) en lien avec l’émission ou la vente de tout titre de la Société ou de tout membre de son groupe peut être légalement communiquée ou amenée à être communiquée ; (ii) aux personnes dans tout autre État membre de l’Espace Économique européen qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l’article 2(e) du Règlement Prospectus (Règlement (EU) 2017/1129, tel que modifié) ; (iii) certains investisseurs qualifiés et/ou institutionnels dans d’autres juridictions sélectionnées, conformément aux restrictions applicables ; et aux personnes aux États-Unis qui sont des « qualified institutional buyers », tels que définis dans et sur la base de la Rule 114A du US Securities Act ou d’une autre exemption d’enregistrement ou d’une transaction non soumise à l’enregistrement en vertu du US Securities Act.